

Synthèse (provisoire) voyage d'études Drôme

Issue des réflexions et des échanges d'expérience du GT jardins des 14 et 15 avril 2022

L'eau et les jardins ruraux

L'eau figure comme un enjeu majeur dans les territoires :

- Raréfaction de la ressource qui génère des tensions entre usagers (urbanisation, villes, usages privés, assèchement zones humides, agriculture - profession alimentaire et jardinage, tourisme et activités de loisirs) – une « guerre de l'eau » est déjà d'actualité dans certains territoires ;
- Désordre climatique et impact sur la pluviométrie – les outils de gestion de la ressource en eau ne sont plus adaptés ;
- Enjeux politiques et stratégies individuelles des acteurs (par la propriété on peut refuser des usages qui cependant sont nécessaires pour les transitions en cours) ;
- Enjeux de santé ;
- Enjeux écologiques : maintien de débits réservés, restauration écologique...

Les jardins sont particulièrement concernés :

- Réhabilitation/revalorisation des canaux « usiniers » qui participent à irriguer les parcelles de jardins ;
- Les droits d'eau hérités sont parfois obsolètes, précaires et soumis à une forte incertitude dans un contexte de tension accrue sur la ressource ;
- Des droits d'usages et statuts qui se superposent par rapport à la ressource en eau (droit privé/droit public/droits d'usages) ;
- Pratiques informelles de pompage dans les ruisseaux /rivières ;
- Complexité de gestion d'une ressource commune telle que l'eau ;
- Problématiques d'entretien, de réinvestissement dans les équipements collectifs coûteux notamment pour les jardins collectifs (pompage).

Cela soulève de nombreuses questions :

- Jusqu'à quel point le propriétaire ou locataire d'un terrain peut-il prélever l'eau ? l'utiliser ? la détourner, la pomper, la stocker ?
- Comment entretenir les infrastructures privées auxquelles le public reconnaît un caractère de patrimoine commun telles que les canaux ?
- Comment lever les freins liés à des réglementations parfois contradictoires (DDT/DREAL) ?

Différentes pistes sont identifiées :

- Implication des élus locaux – rôle central des collectivités territoriales sur la pérennisation d'accès aux ressources foncier et eau ;
- Réviser les droits à l'eau : réunir les parties prenantes usagers de la ressource pour réécrire les conventions ;
- Etude et partage des connaissances sur le contexte, les conditions hydro pédologiques, l'histoire des lieux et des droits d'usages hérités. Développer une vision territoriale de la ressource et de ses usages sur le moyen et long terme (versus visions court-termistes).
- Revalorisation patrimoniale des infrastructures telles que les canaux, réhabilitation des ouvrages existants ;
- Récupérations d'eaux de pluies et stockage en cuves – mais est soulevée la question des surfaces de récupération d'eaux de pluies ;
- Développer des pratiques jardinières qui permettent d'économiser l'eau.

Questions pour la suite du GT Jardins ruraux :

- o Prendre du recul sur la problématique – permettre à chacun (sur son jardin) de poser la question de l'eau dans son approche globale – faire un diagnostic – cahier des charges sur la gestion de l'eau – c'est un outil méthodologique pour lequel on a une base de travail ;
- o Donner des références par rapport aux réglementations sur l'eau, face aux enjeux climatiques ;
- o Les solutions d'économie d'eau, stockage de l'eau – jardin sec.

Production maraîchère et formes hybrides des jardins ruraux

Constat : Emergence dans les territoires de formes hybrides entre jardins partagés et maraîchage telles que les Jardins Nourriciers de la vallée de Quint.

Les objectifs de tels projets sont pluriels : lien social, production nourricière en quantités, support pédagogique de transmission/apprentissage, dynamiques collectives, achats collectifs et permet aux jardiniers individuels d'être soutenus (prêt matériel, achat collectif de compost).

Ces modèles émergents soulèvent cependant de nombreuses questions :

- Statut – quel statut pour la structure ? Implication de bénévoles jardiniers et réglementation relative au travail dissimulé ? Quel statut pour les travailleurs dans les jardins et comment permettre une reconnaissance comme salariés agricoles ?
- Quel statut pour le foncier (baux, prêts de particuliers) ? Limites importantes du commodat pour planter des arbres sur la parcelle. Morcellement très important du parcellaire et contraintes organisationnelles ;
- Reconnaissance par les pairs – mauvaise perception par les maraîchers qui perçoivent une forme de concurrence déloyale du fait de l'implication des jardiniers bénévoles – mais méconnaissance en réalité du temps lié à l'animation/formation de ces derniers, des risques encourus de perte de production par manque de savoir-faire (étêtage des plants de tomates) ;
- Reconnaissance par les politiques publiques et fragilité du modèle économique : pas de soutien de la PAC, soutiens par les collectivités territoriales mais à chaque fois sur du développement/investissement or difficulté à pérenniser le fonctionnement ;
- Intégration salariés/bénévoles – importante mission d'animation ;
- Le recrutement de salariés est une source de charge mentale pour ceux qui portent l'association : questions du bien-être des salariés et des enjeux financiers ;
- Des démarches expérimentales qui ont besoin d'être soutenues.

Les solutions déployées par le modèle des jardins nourriciers sont :

- Démarche Nature et progrès – système participatif de garantie – permet de consolider une dynamique d'apprentissage => développer des labels d'utilité sociale ?
- Une forte adaptabilité – innovation et évolution du modèle : adaptation des formes de vente, évolution des formes d'implication des jardiniers, des plannings ;
- Est-ce que les modèles des structures d'insertion pourraient permettre de stabiliser les statuts ?
- Différentes pistes sont évoquées : Un GT à l'URSCOP sur ce sujet ; APP Prémises sur AURA ? Voir l'étude réalisée par l'AFAUP sur les fermes urbaines.

Dynamiques collectives et lien social

Constats :

- Des initiatives menées dans les territoires qui permettent de créer des dynamiques très intéressantes :
 - o dynamique d'échanges et de réflexion autour d'un jardin collectif : tisser des liens sociaux, s'approprier un cadre, s'organiser et organiser l'espace, respecter la nature et favoriser la biodiversité, apprendre et comment apprendre...
 - o dynamique de partage du matériel, des savoir-faire, des récoltes...
- Les jardins sont des lieux de socialisation, de rencontre et de disputes ;
- Dans les jardins partagés, implication montante des jeunes générations – expérimentations de nouvelles formes de gouvernance et d'organisation des collectifs ;
- Imbrication spatiale de jardins individuels et collectifs dans certains espaces tels le Mas du Perrier. Liens forts entre jardins individuels et implication des jardiniers dans les collectifs.

Les problématiques :

- Implication et place laissée aux adolescents dans les jardins ;
- Implication des personnes précaires – problématiques de mobilité notamment pour accéder aux jardins (absence de voiture individuelle ou de moyens pour payer les carburants) ;
- Charge mentale pour les personnes ou la petite équipe qui portent la dynamique collective ;
- Précarité des conditions : lieu, foncier, eau peuvent être déterminants pour la dynamique collective ;
- Attentes fortes parfois des collectivités envers les associations (mais portage bénévole) ;
- Risques du salariat de maraîchers animateurs – course à la recherche de financement (au risque que le projet ne soit que centré sur la vie de la structure et qu'il faille en permanence « nourrir la bête »).

Les solutions et éléments facilitateurs :

- Multiplier les supports de communication, matérialiser par des tableaux, des fiches pédagogiques ;
- Ouvrir à tous – tout en fermant : permanences ;
- Invitation publique aux réunions, communication mensuelle ;
- Fédérer par l'action et les envies des gens ;
- Fêtes publiques pour mobiliser les plus jeunes ;
- Valorisation de toutes les compétences : coordination de projet, graphique/esthétique ;
- Intégration de personnes morales à la gouvernance ;
- Adaptation aux réalités sociales ;
- Avoir un collectif porteur et leadership à l'écoute ;
- Si le jardin est situé sur un lieu visible, accessible et approprié par les habitants. Les dimensions esthétique, artistique peuvent participer aussi à une appropriation plus facile par la communauté. Communication, affichage – valorisation des jardins – fonctions sociales et nourricières ;
- Volonté politique, soutien des collectivités (financier, moral, accès eau et foncier).

